

LORD STRATHCONA MEDAL

GENERAL

1. The Lord Strathcona Trust Fund Medal, most commonly referred to as the Lord Strathcona Medal is the highest award, which can be bestowed upon a cadet in recognition of exemplary performance in physical and military training.
2. Lord Strathcona's objectives in establishing his endowment were to:
 - a. encourage the improvement of the physical and intellectual capabilities of cadets; and
 - b. foster patriotism in cadets through the acquisition of a good knowledge of military matters.
3. The medal, the Certificate of Merit and the lapel pin are awarded by the Lord Strathcona Trust.

DESCRIPTION

4. This decoration consists of a circular copper medallion with ribbon. On the obverse, in relief, is the effigy of Lord Strathcona, below the motto AGMINA DUCENS. On the reverse, the inscription "Strathcona Trust - Cadets of Canada" along the edge and "Honneur au mérite" at the centre. The ribbon, 1.25 inches wide (3.2 cm), has three vertical burgundy stripes separated by two vertical green stripes. This medal is presented with an undress ribbon.

TERMS OF REFERENCE

5. Awarding of the Lord Strathcona Medal is governed by the following terms:

MÉDAILLE DE LORD STRATHCONA

GÉNÉRALITÉS

1. La Médaille de la Fondation de Lord Strathcona, mieux connue sous le nom Médaille Strathcona, est la plus haute récompense qui peut être accordée à un cadet en reconnaissance pour un rendement remarquable en matière d'instruction physique et militaire.
2. Lord Strathcona visait deux buts en créant la fondation :
 - a. encourager l'amélioration des aptitudes physiques et intellectuelles des cadets; et
 - b. promouvoir le patriotisme chez les cadets, en acquérant une bonne connaissance des sujets militaires.
3. La médaille, le certificat de mérite et l'épinglette sont accordés par la Fondation de Lord Strathcona.

DESCRIPTION

4. Cette décoration comprend un médaillon circulaire en cuivre avec ruban. À l'avvers du médaillon, en relief, l'effigie du Lord Strathcona, sous la devise AGMINA DUCENS. Au revers, l'inscription "Strathcona Trust - Cadets du Canada" sur le bord et "Honneur au mérite" au centre. Le ruban, 1.25 pouces de largeur (3.2 cm), comprend trois barres verticales de couleur bourgogne séparées par deux barres verticales vertes. Cette médaille est présentée avec un ruban.

ATTRIBUTION

5. Les conditions suivantes régissent l'octroi de la Médaille Strathcona:

- a. each cadet corps/sqn may award one medal in each training year;
- b. the corps/sqn CO is the nominating authority and should seek the active participation of the unit sponsor in the selection process;
- c. the approving authority is the Lord Strathcona Trust Provincial Committee;
- d. the medal shall be awarded to the most deserving cadet and not exclusively to the most senior or most popular cadet but based solely on the availability of a worthy candidate;
- e. the awarding of this medal is not mandatory; and
- f. an individual may only be awarded the medal once.

SELECTION CRITERIA

6. The recipient must have a complete knowledge of the activities of the cadet movement and must meet the following requirements:

- a. have a high level of physical fitness;
- b. have qualified to a training level not below:
 - (1) Petty Officer 2nd Class in Sea Cadets,
 - (2) Silver Star in the Army Cadets, or
 - (3) Level 3 in the Air Cadets;
- c. have met all requirements of their corps/sqn's mandatory training program

- a. chaque corps/escadron de cadets peut remettre une médaille par année d'instruction;
- b. le cmdt du corps/de l'escadron propose toute attribution de la médaille et il devrait consulter le comité répondant quant à la sélection;
- c. l'autorité approbatrice est le comité provincial de la Fondation de Lord Strathcona;
- d. la médaille ne sera pas décernée exclusivement au cadet le plus ancien ou le plus populaire, mais plutôt au cadet qui répond le mieux aux critères;
- e. l'attribution de cette médaille est facultative; et
- f. cette récompense ne peut être attribuée qu'une seule fois à un même cadet.

CRITÈRES DE SÉLECTION

6. Le récipiendaire doit posséder une parfaite connaissance des activités du mouvement des cadets et doit remplir les conditions suivantes:

- a. avoir un haut niveau de conditionnement physique;
- b. être qualifié au niveau d'instruction/grade minimal de:
 - (1) maître de 2ième classe pour les cadets de la Marine,
 - (2) étoile d'argent pour les cadets de l'Armée, ou
 - (3) niveau 3 pour les cadets de l'Air;
- c. avoir rencontré toutes les exigences du programme d'instruction obligatoire du

and attended at least 75 per cent of the scheduled training parades in the year of nomination;

- d. have met all requirements of their corps/sqn's optional/support training program and participated in at least 50 per cent of scheduled activities in the year of nomination;
- e. have completed three years as a cadet; and
- f. be regarded by peers and supervisors as exemplifying the model cadet.

SELECTION PROCEDURE

7. The corps/sqn CO should seek the recommendations of the sponsoring committee and other adults with whom the cadet may have had contact during the course of cadet activities. Furthermore, every use should be made of evaluations, course reports and personnel evaluation reports to assist in determining the merit of the cadet under consideration.

8. When the CO (or the nomination committee when constituted) has determined that a Lord Strathcona Medal should be awarded to a cadet, the recommendation will be forwarded through the chain of command by the date specified by each region in order to ensure that medals are available in appropriate numbers and that the medals have been approved by the Lord Strathcona Trust Provincial Committee or by those persons authorized by the committee.

9. Regions shall place the order for the total number of medals and lapel pins required per province and per element to D Cdts 2-2-2-2 no later than 31 October of the precedent year the medals are to be presented.

corps/de l'escadron et avoir assisté à un minimum de 75 pour cent des parades pendant l'année de mise en nomination;

- d. avoir rencontré toutes les exigences du programme d'instruction facultatif du corps/de l'escadron et avoir assisté à un minimum de 50 pour cent des activités de l'année de mise en nomination;
- e. avoir complété trois ans dans les cadets; et
- f. être considéré comme un cadet exemplaire par ses pairs.

PROCÉDURES DE SÉLECTION

7. Le cmdt du corps/de l'escadron devrait demander des recommandations du comité répondant et d'autres adultes qui ont pu travailler avec le cadet pendant des activités de cadets. De plus, les évaluations, rapports de cours et rapports d'appréciation du rendement devraient être pris en considération dans l'évaluation du cadet.

8. Lorsque le cmdt (ou le comité chargé des nominations) détermine que la Médaille Strathcona devrait être décernée, la recommandation sera acheminée par les voies hiérarchiques et avant la date limite spécifiée par chaque région afin d'assurer que les médailles seront disponibles en quantité suffisante et que le comité provincial de la Fondation de Lord Strathcona ou des personnes autorisées par ce comité, aura autorisée l'attribution des médailles.

9. Les régions doivent placer leur commande pour le nombre total de médailles et d'épinglettes par province et par élément à D Cad 2-2-2-2 au plus tard le 31 octobre de l'année précédent la présentation.

MEDAL PRESENTATION

10. The Lord Strathcona Medal and Certificate shall be provided to the cadet corps/sqn through the RCSU.

11. The Reviewing Officer at the Annual Review or the CO should present the Lord Strathcona Medal after the reading of a brief historical account on the medal found at Appendix 1 of this annex.

REPLACEMENT

12. If lost or stolen, this medal and undress ribbon can be replaced by sending a cheque or money order in the amount of \$13.60 paid to the order of “Lord Strathcona Trust Fund” to the following address:

Director Cadets & Junior Canadian
Rangers
National Defence Headquarters
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1A 0K2

13. This request must include the name of the person requesting the medal, his/her telephone number and the address where the medal is to be sent. A proof that the medal has in fact been presented must also accompany the request (e.g. photocopy of the LSF certificate, newspaper clippings, picture, etc). If no proof is available, the Application for replacement found at Appendix 2 of this Annex must be completed and sent along with the request.

14. For cadets who have already received other medals and wish to have them court mounted, a 4 inch (10.16 cm) piece of ribbon can be sent free of charge when a request is mailed to the above mentioned address.

REMISE DE LA MÉDAILLE

10. L'URSC fournira la Médaille Strathcona et le certificat aux corps/à l'escadron de cadets.

11. L'Officier inspecteur de la revue annuelle ou le cmdt devrait présenter la Médaille Strathcona suite à la lecture d'un bref exposé sur l'historique de la médaille qui se trouve à l'appendice 1 de cette annexe.

REMPACEMENT

12. Si la médaille est perdue ou volée, cette dernière ainsi que le ruban peuvent être remplacés en faisant parvenir un chèque ou mandat-poste au montant de \$13.60 à l'ordre de “Fondation Lord Strathcona” à l'adresse suivante :

Directeur – Cadets et Rangers Juniors
Canadiens
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

13. Cette demande doit inclure le nom de la personne demandant la médaille, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse où la médaille doit être expédiée. Une preuve que la médaille a bien été reçue doit aussi accompagner la demande (p.ex. une photocopie du certificat Lord Strathcona, des découpures de journaux, une photo, etc). Si aucune preuve n'est disponible, la Demande de remplacement qui se trouve à l'appendice 2 de cette annexe doit être complétée et envoyée avec la demande.

14. Pour les récipiendaires ayant déjà reçu d'autres médailles auparavant et qui désirent les faire monter, un morceau de ruban supplémentaire d'une longueur de 4 pouces (10.16 cm) leur sera envoyé gratuitement lorsqu'ils en feront la demande à l'adresse mentionnée ci-haut.

PAYMENT OF MEDALS

15. The total dollar amount for medals purchased by each province will be deducted directly from the appropriate provincial Lord Strathcona Trust Fund.

PAIEMENT DES MÉDAILLES

15. Le coût total des médailles commandées par chaque province sera déduit directement du fond provincial approprié de Lord Strathcona.